


## Plan d'Itinéraires Communaux Verts (PICVerts)

En mars 2005, le Ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique a lancé le **Plan d'Itinéraires Communaux Verts**. Le **PICVerts** a pour objectifs la **création d'un réseau local cohérent de voies communales pour usagers non motorisés** (voies vertes, chemins et sentiers vicinaux), la **promotion de son usage et sa protection**, tant au niveau naturel que patrimonial.



Dans du PICVerts, le Service de Cartographie du Département des Infrastructures subsidiées apporte ses compétences techniques et scientifiques aux communes afin, d'une part, de réaliser un état des lieux "informatif" de l'Atlas des chemins vicinaux de 1841 et, d'autre part, d'établir une cartographie de ce réseau d'itinéraires communaux verts.

Des procédures et une méthode de travail  communes ont été mises au point. Des outils ont été développés permettant l'encodage de l'état des lieux et la visualisation de la cartographie sur Internet :

Accès au site d'encodage  
(Intranet)



Accès à l'application  
cartographique

Des documents de référence (glossaire, fiche d'état des lieux, procédure de scannage de l'Atlas, procédure de vectorisation, fiche itinéraires) sont à votre disposition : cliquez [ici](#).

## Objectifs

Le **PICVerts** a pour objectifs la **création d'un réseau local cohérent de voies communales pour usagers non motorisés** (voies vertes, chemins et sentiers vicinaux), la **promotion de son usage et sa protection**, tant au niveau naturel que patrimonial.

Il s'agit de proposer une alternative à l'utilisation de la voiture pour des déplacements courts en offrant aux citoyens des itinéraires sécurisés et adaptés qui leur permettent de se déplacer à pied ou à vélo, sans emprunter des routes fréquentées par les automobiles. A cet égard, les chemins et sentiers vicinaux forment un réseau de cheminements idéal pour rejoindre les lieux de vie de la commune : école, maison communale, bureau de poste, salle de sports, commerce... La plupart du temps, ils permettent également de découvrir des lieux insolites du territoire communal : établissements classés, points de vue remarquables, sites d'intérêt biologique... Par ailleurs, ce réseau de chemins et sentiers constitue un parfait complément au RAVeL, facilitant la liaison de celui-ci aux centres des villages. Le PICVerts vise donc à sauvegarder ce réseau déjà existant, à le réhabiliter afin qu'il puisse répondre aux besoins nouveaux en matière de mobilité douce et de loisirs, et à le pérenniser.



En 2005-2006, **neuf projets pilotes**, développés dans **treize communes**, ont démontré tout l'intérêt de la mise en œuvre d'une politique d'itinéraires (inter-)communaux verts au travers d'une méthode de travail identique visant à :

- Accomplir, sur le terrain, un état des lieux des chemins et des sentiers ; saisir, sous forme numérique, les informations documentaires et spatiales récoltées ; choisir les itinéraires verts à aménager ;
- Concevoir les itinéraires ;
- Réaliser les travaux ;
- Sensibiliser les citoyens à l'utilisation de ces itinéraires ;
- Entretien des itinéraires ;
- Participer à la mise à jour d'une application cartographique régionale assurant la gestion et la diffusion de l'information sur les itinéraires parcourant les chemins, sentiers et voies vertes des communes wallonnes.

En **2007-2008**, un **nouvel** appel à projets pour des réalisations d'itinéraires verts a permis de retenir **36 projets (inter-)communaux** sur l'ensemble de la Wallonie.

## Projets communaux

Les **projets se déroulent en 5 phases** sur base d'une planification précise dans le temps :

0. Analyse de l'existant, cartographie et choix des itinéraires.
1. Conception des itinéraires verts.
2. Passation du marché et réalisation des travaux.
3. Information à la population et médiatisation du projet.
4. Évaluation et pérennité.

La phase préliminaire "Analyse de l'existant" sera clôturée au plus tard dans les **cinq mois** de la notification de l'arrêté de subvention.

Phase 1 "Conception des itinéraires verts" : les projets définitifs approuvés par les Conseils communaux seront transmis pour accord à la Direction des Déplacements doux dans les **cinq mois** qui suivent l'approbation de la phase préliminaire.

Les phases 2 "Réalisation des travaux" et 3 "Médiatisation du projet" seront clôturées au plus tard dans les **huit mois** après l'accord de la Direction des Déplacements doux sur le projet définitif.

Phase 4 : le décompte final ainsi que le rapport d'évaluation à court terme seront transmis au plus tard dans les six **mois** après l'approbation des phases 2 et 3 par le Comité d'accompagnement.

Une seconde évaluation sera réalisée 2 ans après la réception provisoire des travaux.

[Voir la carte des communes sélectionnées pour l'ensemble des projets PICVerts](#) 

## Détail des cinq phases des projets

### Phase préliminaire :

0. L'analyse de l'existant, la cartographie et le choix des itinéraires consistent à :

- Sur base des directives de la Direction des Déplacements doux et des [méthodes de travail PICVerts](#), réaliser un état des lieux des sentiers, chemins, "voies vertes", itinéraires verts existants et des points d'intérêt sur le territoire communal concerné, structurer et informatiser les données de manière cohérente en vue de les cartographier ;
- Définir ensuite sur plan un réseau cohérent d'itinéraires verts ;
- Enfin, proposer les itinéraires à aménager et justifier ces choix (en fonction de leurs intérêts, usages, usagers, etc.).



Cette phase fera l'objet d'un rapport qui devra impérativement être approuvé par le Comité d'accompagnement avant de passer aux phases d'exécution.

### Phases d'exécution :

1. La conception des itinéraires verts vise à :

- Dresser l'inventaire des aménagements à mettre en œuvre pour la réalisation du réseau : remise en état ou réouverture, travaux, élagage, équipement (mobilier urbain, plantations, panneaux didactiques, etc.). Dans une optique de développement durable et de pérennité, des solutions techniques de qualité ou innovantes seront privilégiées ;
- Élaborer un schéma de signalisation ou de balisage ;
- Obtenir les autorisations éventuelles (attestation de propriété des emprises nécessaires, permis d'urbanisme, zone Natura 2000, etc.) ;
- Planifier les travaux ;
- Rédiger les plans d'aménagement, le cahier spécial des charges, le métré estimatif et les faire approuver par le Conseil communal puis par la Direction des Déplacements doux.

2. La passation du marché et la réalisation des travaux consistent à :

- Réaliser les documents nécessaires à l'exécution du marché et les faire approuver par le Collège ;
- Suivre et réceptionner les travaux.

3. L'information à la population et la médiatisation du projet ont pour objet de :

- Concevoir un folio de communication reprenant les itinéraires à distribuer auprès de la population ;
- Informer le public via le site Internet ou le bulletin de la commune ou tout autre moyen de diffusion ;
- Organiser un événement pour une inauguration officielle.



4. L'évaluation et la pérennité du projet consistent à :



- Dresser une évaluation des quatre premières phases du projet ;
- Mettre à jour les informations et la cartographie relatives à l'état des lieux et aux itinéraires ;
- Entretien des itinéraires aménagés ;
- Mettre à jour l'information à la population.

La commune s'engage à participer à des échanges d'expériences, des tables rondes et des visites de terrain portant sur des réalisations similaires d'itinéraires verts.



### **Projets 2007-2008-2009 (PICVerts II)**

Suite au succès rencontré lors des projets pilotes auprès des communes et de la population, un nouvel appel à projets pour des réalisations d'itinéraires verts a été lancé en 2007. Sur 106 dossiers de candidature déposés auprès de la Direction des Déplacements doux, 36 projets (inter-)communaux ont été retenus sur l'ensemble de la Wallonie. En 2008 et 2009, 13 nouveaux projets ont été subsidiés sur base de demandes motivées introduites par les communes et analysées par les agents de la Direction des Déplacements doux. L'ensemble de ces projets, regroupé sous l'opération « PICVerts II », représente un budget de 4.865.000 € .

[Voir la liste des projets PICVerts II](#) 

[Voir la carte des communes sélectionnées pour les projets PICVerts II](#) 

## Circulaire relative au Plan d'Itinéraires Communaux Verts (PICVerts) 2007-2008

<b>Contenu de la circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● <a href="#">Objectif des projets</a> ..</li><li>● <a href="#">Le budget et les subventions</a> ..</li><li>● <a href="#">Les critères de sélection des projets</a> ..</li><li>● <a href="#">Etapas de la procédure</a> ..<ul style="list-style-type: none"><li>○ <a href="#">Dossier de candidatures</a> ..</li><li>○ <a href="#">Dossier retenu</a> ..</li></ul></li><li>● <a href="#">Comité d'accompagnement</a> ..</li><li>● <a href="#">Engagement de la commune</a> ..</li></ul>
<b>Documents à télécharger</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● <a href="#">Fichier image de la circulaire signée (en format pdf-1,3 Mo)</a> </li><li>● <a href="#">Fichier de candidature (format word -260 Kb)</a> </li></ul>

Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal

Namur, le 12 juin 2007

Mesdames, Messieurs,

« La Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon énonce la volonté de favoriser la réhabilitation des modes de déplacement doux par la concrétisation d'un réel maillage cyclable, que le réseau soit communal ou régional, et par l'octroi d'une subvention aux communes qui souhaitent aménager des cheminements piétons et des pistes cyclables sécurisées afin d'améliorer l'accessibilité de tous, y compris les personnes à mobilité réduite, aux lieux d'habitat et d'activité. »

C'est dans cette optique que j'ai décidé de lancer, en mars 2005, le « Plan d'Itinéraires Communaux Verts » ou PICVerts. Le PICVerts a pour objectifs la création d'un réseau local cohérent de voies communales pour usagers non motorisés ("voies vertes", chemins et sentiers vicinaux, ...), la promotion de son usage et sa protection, tant au niveau naturel que patrimonial. Il s'agit de proposer une alternative à l'utilisation de la voiture pour des déplacements courts en offrant aux citoyens des itinéraires sécurisés et adaptés qui leur permettent de se déplacer à pied ou à vélo. A cet égard, les chemins et sentiers vicinaux, laissés souvent à l'abandon, forment un réseau de cheminements idéal pour rejoindre les lieux de vie de la commune : école, maison communale, bureau de poste, salles de sports, commerces... La plupart du temps, ils permettent également de découvrir des lieux insolites du territoire communal : points de vue et patrimoine remarquables, sites d'intérêt biologique... Par ailleurs, ce réseau de chemins et sentiers communaux constitue un parfait complément au réseau régional qu'est le RAVeL, permettant aux usagers de rejoindre les centres d'intérêt au sein des communes via des itinéraires sécurisés et balisés. Le PICVerts vise donc à sauvegarder ce réseau déjà existant, à le réhabiliter afin qu'il puisse répondre aux besoins nouveaux en matière de mobilité douce et de loisirs, et à le pérenniser.

En 2005-2006, neuf projets pilotes développés dans treize communes ont démontré tout l'intérêt de la mise en œuvre d'une politique d'itinéraires (inter-)communaux verts. C'est sur base de l'évaluation de ces projets pilotes que je décide aujourd'hui de lancer un appel à projets pour des réalisations d'itinéraires verts.

Je souhaite subsidier des projets concertés, de qualité et innovants :

- soutenus par une forte volonté et un dynamisme communaux, tant au niveau politique qu'administratif, que ce soit pour leur suivi ou leur pérennité ;
- de qualité et ce, à tous les stades du processus : un bon projet (donc un maître d'oeuvre de qualité), une définition claire des usagers visés et des aménagements correspondant à leurs besoins, un état des lieux détaillé de la situation des chemins et des sentiers, de bons matériaux, une mise en œuvre rigoureuse, un contrôle suivi des aménagements et une promotion efficace de l'usage des itinéraires verts ;
- innovants dans le choix des matériaux, dans les techniques de mise en oeuvre et de gestion.

### 1. Objectifs des projets :

- étudier et concrétiser un réseau local cohérent d'itinéraires communaux verts,
- promouvoir son usage et sa protection, tant au niveau naturel que patrimonial.

Un itinéraire vert est un itinéraire conçu, aménagé et signalé à l'intention d'une ou de plusieurs catégories d'usagers non motorisés. Ces itinéraires comprennent des sentiers, des chemins et des "voies vertes" permettant de relier plusieurs points d'intérêt entre eux. Ils sont complétés, si besoin, par des routes dont la densité de trafic, les largeurs, les pentes, les revêtements, les aménagements (trottoirs, pistes cyclables, accotements praticables, etc.) sont adaptés aux besoins et aux attentes des usagers concernés.

Une priorité sera accordée aux itinéraires de déplacements quotidiens mais aussi de loisirs de proximité qui s'intègrent dans

un réseau communal, intercommunal ou régional d'itinéraires verts.

Toutes les réflexions menées dans le cadre des projets pilotes PICVerts ont abouti à la rédaction de **documents de référence**, véritables guides répondant aux questions qui se posent lors des différentes étapes de mise en œuvre d'itinéraires communaux verts. Ces fiches sont disponibles sur le site de la DGPL –

## 2. Le budget et les subventions

Un budget global de **3 millions d'EUROS** est affecté à cet appel à projets et réparti sur les années 2007 et 2008.

Le taux de subside sera de **80%** du montant total des travaux subsidiables dont un **montant spécifique** sera consacré à la promotion de l'itinéraire et à sa pérennité.

Le montant des subventions sera de minimum **25.000 EUR** et de maximum **150.000 EUR** par commune en fonction du rapport motivé du jury.

Chaque commune ne peut rentrer qu'un seul dossier de candidature.

## 3. Les critères de sélection des projets :

- la qualité de présentation du dossier de candidature (complet, clair, précis, synthétique...);
- l'analyse des besoins en matière de déplacements non motorisés;
- la pertinence des itinéraires projetés par rapport aux attentes des citoyens et aux projets existants, en cours ou en prévision;
  - la motivation en termes :
    - d'usages : déplacement quotidien, loisir de proximité, tourisme, etc.
    - d'usagers : piétons, randonneurs, cyclistes, VTT-istes, cavaliers, etc.
    - de sécurité subjective et objective;
    - d'attractivité (paysagère, environnementale, patrimoniale, centres d'intérêt, etc.) du territoire concerné;
- l'intégration des itinéraires projetés dans un réseau. Plusieurs communes limitrophes peuvent éventuellement présenter un projet intercommunal (dans ce cas, chaque commune introduit son propre dossier de candidature);
- les propositions techniques de qualité et/ou innovantes dans une optique de développement durable et de pérennité;
- les propositions d'un plan de communication et de promotion.

## 4. Les étapes de la procédure

### 4.1. Le dossier de candidature

**Sous peine d'exclusion**, le dossier de candidature (voir annexe) sera transmis, **par courrier**,

- **complet en deux exemplaires**

- pour le **20 juillet 2007 à midi**

- à la

**Direction Générale des Pouvoirs Locaux**  
Division des Infrastructures Routières Subsidiées  
Direction du Contrôle et des Études

91, rue Van Opré  
5100 JAMBES

La **délibération du Conseil communal** approuvant

- l'adhésion à cet appel à projets en précisant l'année d'imputation (2007 ou 2008);
- le dossier de candidature;
- la sollicitation de la subvention sera jointe au dossier de candidature ou envoyée à la DGPL au plus tard pour le **31 août 2007**.

Après sélection par un jury composé de représentants de mon Cabinet, de la DGPL et de l'asbl Chemins du Rail, les communes retenues bénéficieront d'un arrêté de subvention.

### 4.2. Le dossier retenu

- Mise en place du comité d'accompagnement chargé de suivre et d'avaliser l'exécution des projets.

Les projets comportent cinq phases (détaillées dans le dossier de candidature):

- - 0. Analyse de l'existant, cartographie et choix des itinéraires
  - 1. Conception des itinéraires verts
  - 2. Passation du marché et réalisation des travaux
  - 3. Information à la population et médiatisation du projet
  - 4. Évaluation et pérennité.

● La phase préliminaire "Analyse de l'existant" sera clôturée au plus tard dans les **cinq mois** de la notification de l'arrêté de subvention.

● Phase 1 "Conception des itinéraires verts" : les projets définitifs approuvés par les Conseils communaux seront transmis pour accord à la DGPL dans les **cinq mois** qui suivent l'approbation de la phase préliminaire.

● Les phases 2 "Réalisation des travaux" et 3 "Médiatisation du projet" seront clôturées au plus tard dans les **huit mois** après l'accord de la DGPL sur le projet définitif.

● Phase 4 : le décompte final ainsi que le rapport d'évaluation à court terme seront transmis au plus tard dans les six **mois** après l'approbation des phases 2 et 3 par le Comité d'accompagnement.

Une seconde évaluation sera réalisée 2 ans après la réception provisoire des travaux.

## 5. Le Comité d'accompagnement

Un comité d'accompagnement composé de représentants de la commune (qui en assure la présidence et le secrétariat), de mon cabinet, de la DGPL, de l'asbl Chemins du Rail, de l'auteur de projet éventuel et de tout autre représentant dont l'apport serait jugé utile sera constitué pour :

- guider la commune dans l'élaboration et le suivi de la réalisation du projet ;
- examiner les rapports et les approuver.

Le comité d'accompagnement pourra intervenir, ensemble ou séparément, soit à la demande des communes soit de sa propre initiative.

#### 6. Engagements de la commune

- Respect de la loi sur les marchés publics

A tout stade de la procédure, que ce soit lors de la conception comme de la réalisation ou de la médiatisation du projet, la commune veillera au strict respect de la loi sur les marchés publics (principe de la concurrence).

Conformément aux dispositions des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, je me devrai, en cas de non-respect des procédures, de refuser l'octroi de la subvention.

- La commune s'engage à participer à des échanges d'expériences, des tables rondes et des visites de terrain portant sur des réalisations similaires d'itinéraires verts.

Pour tout renseignement concernant cet appel à projets, je vous invite à contacter :

Madame I. DULLAERT, architecte  
Mlle A. LEDENT, géomaticienne,  
Monsieur F. LERUTH, géomaticien,

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations les meilleures.

**Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique**

**Philippe COURARD**

## **Prolongation du délai d'introduction de la délibération du Conseil communal** [Version de la prolongation signée en format pdf](#)

Madame, Monsieur,

Mon administration m'a fait part des difficultés que rencontrent la majorité des communes pour transmettre la délibération du Conseil communal approuvant le dossier de candidature PICVerts 07-08 dans les délais prévus par la circulaire (31 août 2007). Dans un souci d'équité et afin que tous les projets transmis pour le 20 juillet prochain puissent être pris en compte, je marque mon accord pour postposer la date de transmission de la délibération du Conseil communal approuvant l'adhésion à l'appel à projets, le dossier de candidature et la sollicitation de la subvention au lundi 17 septembre 2007 au plus tard.










Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique

Philippe COURARD

## **Projets pilotes 2005-2006 (PICVerts I)**

En 2005-2006, **neuf projets pilotes** ont été développés dans **treize communes**. Un budget global de 1,5 millions d'euros a été consacré à ces projets pilotes. Certaines communes se sont associées pour la réalisation d'un itinéraire inter-communal. L'expérience des communes pilotes a été particulièrement enrichissante du fait notamment de la diversité des projets. Cliquez sur le nom des communes pour visualiser leur fiche-projet :

<a href="#">Aubange – Musson – Saint-Léger</a> 	<a href="#">La Louvière</a> 
<a href="#">Gedinne</a> 	<a href="#">Limbourg</a> 
<a href="#">Gembloux – Perwez – Sombreffe</a> 	<a href="#">Tournai</a> 
<a href="#">Hotton</a> 	<a href="#">Wanze</a> 
<a href="#">Incourt</a> 	

## Partenaires

Chemins du Rail asbl

La Région wallonne collabore avec l'asbl " Chemins du Rail " (CdR) en vue d'accompagner, de rendre des avis et d'encadrer les communes dans le cadre de la mise en oeuvre de leurs projets PICVerts.

Les missions de CdR portent sur :

- la participation aux Comités d'Accompagnement des projets communaux ;
- les visites de terrain avec les responsables communaux, provinciaux et régionaux aux fins d'évaluation de la situation existante et des projets prévus ;
- des avis sur les projets communaux en terme d'usagers à privilégier, d'aménagements adaptés à ces usagers, de vision de réseaux (liaison avec le RAVeL et avec les réseaux des communes, régions ou pays voisins) ;
- des propositions de mise en valeur du réseau via signalisation directionnelle ou balisage;
- la mise à disposition de la documentation utile rassemblée par CdR.

<http://www.cheminsdurail.be>

---

Sentiers.be asbl

La Région wallonne collabore avec l'asbl " Sentiers.be " (CdR) en vue de soutenir les communes pour la réalisation d'un état des lieux de leurs chemins, sentiers et voies vertes dans le cadre de leur projet PICVerts (phase préliminaire 0) et pour la médiatisation de ces projets.

Les missions de Sentiers.be sont les suivantes :

- Assister les communes durant la phase 0 pour la réalisation de l'état des lieux à proximité des itinéraires dont l'aménagement est prévu et, à la demande, poursuite de l'état des lieux sur un territoire plus large ;
- Assurer la promotion du PICVerts et de ses méthodes de travail ;
- Apporter une aide pour la médiatisation des projets des communes et l'information à la population.

<http://www.sentiers.be/>

---

AEVV

L'Association Européenne des Voies Vertes (AEVV) avait été chargée par la Région wallonne, sur base d'une subvention, d'une mission générale d'accompagnement pour encadrer les projets pilotes et le PICVerts, à savoir :

- participation aux réunions du comité d'accompagnement des projets pilotes ;
- constitution d'une équipe de soutien pour la production de supports de communication sur les projets pilotes, en ce compris le site Internet ;
- mise à disposition de l'expertise dans l'organisation d'événements à caractère international en la matière (séminaires, tables rondes, colloques...);
- mise en oeuvre d'une journée wallonne des itinéraires communaux verts.

Contact :

[info@aevv-ezwa.org](mailto:info@aevv-ezwa.org)

<http://www.greenwaysforeurope.org/>

## Documents utiles

Toutes les réflexions menées dans le cadre des projets pilotes PICVerts ont abouti à la rédaction de documents de référence, véritables guides répondant aux questions qui se posent lors des différentes étapes de mise en oeuvre d'itinéraires communaux verts :

### Méthode de travail, état des lieux, cartographie, itinéraires

- Méthode de travail et outils PICVerts
- Démarches pour la phase préliminaire d'état des lieux
- Glossaire (définitions de termes spécifiques)
- Fiche pour l'état des lieux des routes, chemins et sentiers sur le territoire communal
- Fiche des itinéraires communaux verts
- Procédure de vectorisation
- Procédure de scannage de l'Atlas des voiries vicinales de 1841 : éléments du cahier des charges

### Aménagements, travaux, signalisation



- Introduction
- Sentiers, chemins, voies vertes
- Usagers et usages
- Largeurs
- Pentés
- Quelques types de revêtements
- Dispositifs anti-véhicules à moteur
- Signalisation et balisage
- Documents du Commissariat Général au Tourisme portant sur les itinéraires de promenade balisé à vocation touristique
- Signalisation de police
- Schéma de signalisation
- Signaux directionnels pour usagers non motorisés
- Itinéraires verts et personnes à mobilité réduite (PMR)
- Aide-mémoire pour éviter les mauvaises surprises

## Site d'encodage

La **base de données PICVerts** permet de centraliser et diffuser l'information sur tous les itinéraires non motorisés parcourant les chemins, sentiers et voies vertes des communes wallonnes ainsi que sur l'état des lieux et la représentation géographique des tronçons de voiries composant ces itinéraires. Elle rend ainsi possible la cohérence des itinéraires au sein d'une commune et entre communes voisines.

Des **formulaires en ligne**, didactiques et faciles d'utilisation, offrent la **possibilité** aux communes **d'encoder, de consulter, de modifier et d'exporter leurs fiches d'état des lieux des chemins, sentiers, voies vertes et de leurs itinéraires**, sur base d'une méthode bien établie (voir "[Documents utiles](#)"). Les communes encodent donc les données alphanumériques au sein de la base de données PICVerts.

The screenshot shows a web form with a sidebar on the left containing navigation links like 'Tronçons', 'Coordonnées', 'Historiques', and 'Aide'. The main form area is titled 'Formulaire d'ajout d'un tronçon' and includes sections for 'Informations générales' and 'Informations actuelles'. Fields include 'Nom de la fiche', 'Type de tronçon', 'Origine historique', 'Accessibilité au public', and 'Largeur physique', among others.

### Accès aux formulaires

L'accès aux formulaires est sécurisé. Le responsable de la commune, ou la personne mandatée par cette dernière, peut y accéder en encodant son nom d'utilisateur et son mot de passe dans la colonne de droite du [site d'encodage](#). Si vous ne disposez pas d'un nom d'utilisateur, passez par la [page d'enregistrement](#).

## Application cartographique interactive

Les données cartographiques sont envoyées par les communes sous format papier ou numérique à la DGPL. La DGPL se charge alors de les numériser si nécessaire, les corriger, les valider, les stocker dans la base de données géographiques PICVerts et les diffuser sur Internet au travers d'une [application cartographique interactive](#). Cette application fournit une vue de la base de données PICVerts en diffusant la localisation et la description de chaque itinéraire.



### **Accès à l'application \_**

L'utilisation de cette application ne nécessite pas l'installation d'outils spécifiques. Le navigateur web Internet Explorer est recommandé. Vous devez autoriser les fenêtres popup pour ce site.

Cette application s'inscrit dans le cadre défini par le [Portail cartographique](#) de la Région wallonne. Vous pourrez donc visualiser d'autres données superposées aux itinéraires communaux verts : photographies aériennes (PPNC), données topographiques à grande échelle (PICC), limites administratives, anciennes cartes IGN 1:10000 scannées. Pour des raisons de respect de la vie privée, les PPNC ne sont pas visibles au-delà du 1:2500.

A terme, cette application vise à collationner et à diffuser l'information sur tout type d'initiatives analogues : itinéraires mis en œuvre dans le cadre d'opérations de mobilité, itinéraires touristiques balisés, etc., contribuant ainsi à établir des cohérences et des connexions entre itinéraires de communes voisines, mais aussi avec le RAVeL.